

Réagir aux violences contre les enseignants et les AESH

Paris, le 20/01/2026

Monsieur le Ministre,

Entre les dizaines de milliers d'enfants en classe « ordinaire » faute de place en établissement spécialisé et les élèves qui ne savent ou ne peuvent pas se contenir, beaucoup trop d'enseignants et d'AESH subissent régulièrement de la violence verbale, voire physique. Les autres élèves, spectateurs involontaires de ces débordements insupportables, sont aussi des victimes. Aujourd'hui, il n'existe malheureusement aucun dispositif qui prévoit une réponse institutionnelle à ces violences. L'insupportable se produit, parfois de manière répétée, et cela en toute impunité notamment dans le 1^{er} degré.

C'est parce que ces victimes méritent d'être reconnues, considérées et protégées que le SNE vous demande d'élargir la possibilité de suspension à titre provisoire aux élèves qui exercent de manière répétée, volontairement ou pas, des violences à l'encontre des adultes dans les écoles.

Même si cela ne solutionnerait pas les problématiques des agresseurs, cela permettrait aux victimes de souffler et montrerait que le non-respect du droit aboutit effectivement à une sanction.

Je vous assure de notre dévouement à la cause de l'Éducation nationale et vous adresse, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet

Président du SNE

